

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-6/03

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : BERQUIER André

OBJET : Convention de partenariat entre le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie et Seine-et-Marne Tourisme.

Le tourisme est un atout pour la valorisation du territoire seine-et-marnais, la création d'emplois et la mise en place à moyen et long terme d'actions partagées. La convention de partenariat entre le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Tourisme, signée en 2006, doit être renouvelée. Le Schéma départemental du Tourisme, validé pour les années 2009~2013 et le projet de Territoire départemental, acté en mai 2010 par l'Assemblée départementale délibérante, permettent de définir de nouveaux axes de partenariat entre le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie et Seine-et-Marne Tourisme pour les 3 années à venir.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention de partenariat signée le 6 avril 2006, entre le Département de Seine-et-Marne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, et le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne,

VU les conventions de développement touristique signées le 8 janvier 2008, entre le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général de Seine-et-Marne, relatives aux trois pôles Touristiques régionaux,

VU la délibération de la Séance n° 6/01 en date du 29 mai 2009, sur la présentation et l'approbation du nouveau Schéma départemental du Tourisme, pour la période 2009-2013,

VU la convention de partenariat signée le 9 décembre 2009, entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne, pour la période 2009-2011,

VU la délibération de la Commission permanente n° 6/08 en date du 3 mai 2010, relative au changement de dénomination du Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne en « Seine-et-Marne Tourisme », Agence de développement et de réservation touristiques,

VU la délibération de la Séance n° 1/01 en date du 28 mai 2010, sur l'approbation du Projet départemental de territoire,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention entre le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Tourisme.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer, au nom du Département, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ